

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du 25 AVRIL 2023 à 20 h 00

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-CINQ AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 05 avril s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20h20), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : ANDRIEU Francis (a donné procuration à Anthony SINGLANDE) ;
ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ jusqu'à 20h20 heures de son arrivée).

Secrétaire de séance : Benoit CONTE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Procès-Verbaux des 28 mars et 11 avril 2024

Deux points sont retirés de l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- Subvention à l'APE de l'école St Joseph (modification de la délibération S5/4-2 /2023).
- Information Service commun ADS – Avenant n°2 – Élargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité.
- Demande du fonds de concours à la CCPLL pour le projet de réhabilitation des ateliers municipaux.
- Modification de la délibération instaurant le droit de préemption.
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.
- Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot.
- Acquisition d'un bien rue de Cénevières.
- Délégation du droit de préemption à la SAFER en vue de l'acquisition d'une parcelle en zone N.
- Adhésion et contrat avec Prosport.
- Questions et informations diverses

Approbation des comptes rendus du 28 mars et 11 avril 2024 : approuvés à l'unanimité

- | |
|---|
| 1. Demande du fonds de concours à la CCPLL pour le projet de réhabilitation des ateliers municipaux – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE |
|---|

Lors du conseil municipal du 21 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux pour les ateliers municipaux pour un montants des travaux de 60 840 € TTC.

Une subvention d'un montant de 15 210 € à été allouée au titre du programme 2024 de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le reste à charge de la commune s'avère plus élevé que prévu, compte tenu que d'une part la subvention de la Région ne sera perçue par la commune que dans deux ans et d'autre part, la commune ne peut pas prétendre aux 10 % supplémentaire au titre des PVD ni à la DSIL pour ce type de travaux.

Il vous est proposé de demander le fonds de concours auprès de la CCPLL pour un montant de 20 000 €

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité